

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2026

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS  
-----  
CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
-----

Date de la convocation :

30 juin 2026

Date de la réunion :

9 juillet 2026

L'An deux mil vingt six le **9 juillet à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires** : Laurent ALLANIC, Laurent AUGER, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Pascal BIOULAC, Franck BOITEL, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Stella COCHETON, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Pascal HUGUET, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Nicole JEANTHEAU, Jean-François LAHAYE, Catherine LHÉRITIER, Sabine MARTIN, Joël MARQUET, Eric MARTELLIÈRE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Claude NAUDION, Pascal NOURRISSON, Charles RICHARDIN, Mourad SALAH-BRAHIM, Guillaume SAVEUSE

**Titulaire excusée** : Annie LEVAUX

**Suppléant** : Jean-Pierre RABUSSEAU

**Pouvoirs à partir de 15h35 :**

Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Pascal HUGUET  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Charles RICHARDIN  
Pascal BIOULAC a donné pouvoir à Joël MARQUET

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

**N°36.2026**

(Rapporteur : M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

**Administration Générale**

**Fixation du nombre  
d'administrateur.rice.s  
délégué.e.s du Centre De  
Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de Loir-  
et-Cher**

Le Président, M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, informe les membres du Conseil d'Administration que la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a ouvert la possibilité au Président du Centre De Gestion de déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Cette disposition est précisée à l'article 28 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Aussi, conformément à cette disposition, le Président peut proposer de fixer le nombre d'administrateurs délégués et soumet aux membres du Conseil d'Administration le nombre de 4 administrateurs délégués.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident de :

- **de fixer à 4**, le nombre d'administrateurs délégués du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

.../...

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 9 juillet 2026

La secrétaire de séance,

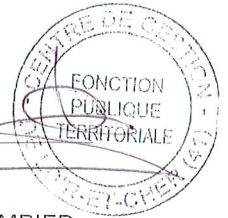


Nicole JEANTHEAU

Le Président,



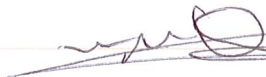
Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED



Publié ou notifié le : *17 juillet 2026*  
Exécutoire le : *17 juillet 2026*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

